



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

<b>Séance publique du 7 DECEMBRE 2020 à 8h30</b>	Date de convocation : 1 <sup>er</sup> décembre 2020
--	---

<b>Délibération</b>
<b>N°B2020_59</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Votants :</b>	<b>14</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU**

**PRESENTS :** ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** PY Michel, RIO Jean-Louis

<b>EXCUSES :</b> HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, MONIE Jean-Marie, PARRA Eric	<b>EXCUSES AVEC PROCURATION :</b> MARTIN Henri
<b>EXCUSES EN COURS DE SEANCE :</b> PY Michel (à partir de la délibération B2020_66), RIO Jean-Louis (délibérations B2020_68 et B2020_69)	<b>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :</b> -

## Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

### OBJET : AGRICULTURE VITICULTURE – Attribution de subventions pour l'année 2020

Le Grand Narbonne accompagne les organismes et associations qui participent à l'exercice de ses compétences sur son territoire.

Plus particulièrement, dans le cadre de son programme Grand Narbonne Agriculture, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne attribue chaque année des subventions aux manifestations et événements faisant la promotion des productions locales.

Conformément à la procédure d'instruction des subventions, les demandeurs ont déposé les dossiers cerfa N°12156\*03 pour enregistrement et pour instruction par les services compétents. Toutes ces subventions sont conditionnées à la signature de conventions, une convention-type ayant été approuvée par délibération du Bureau n°B2020\_19 en date du 24 février 2020.

En cours d'année, quatre nouvelles demandes ont été déposées pour des actions de valorisation de productions locales menées en 2020 :

- Association Comptoir des producteurs Biz'Arts  
Communication autour du point de vente collectif de producteurs et artisans situé à Bize-Minervois  
Montant total prévisionnel de l'action = 9860 €  
Montant de subvention proposé = 660 €
- Association du Marché de Saint Nazaire d'Aude  
Organisation et animation d'un marché festif hebdomadaire de producteurs locaux à Saint Nazaire d'Aude  
Montant total prévisionnel de l'action = 7570 €  
Montant de subvention proposé = 700 €
- Association Névi'Art  
Création d'un marché de producteurs mensuel à Névia pour mettre en avant les producteurs locaux et dynamiser le village  
Montant total prévisionnel de l'action = 1600 €  
Montant de subvention proposé = 700 €
- Association Camins  
Organisation d'évènements festifs autour du patrimoine du Camin Romieu  
Montant total prévisionnel de l'action = 15 700€  
Au vu du contexte sanitaire, ces manifestations n'ont finalement pas pu se dérouler alors que l'association avait engagé des frais de publicité et d'organisation.  
Montant de subvention proposé = 400 € en compensation des dépenses réalisées par rapport aux dépenses prévisionnelles

**Vu** la délibération N°B2020\_19 du 24 février 2020 sur les Subventions, Adhésions et Cotisations - attributions pour l'année 2020 et approuvant la convention-type relative aux conditions d'attribution et de versement des subventions,

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver les subventions telles qu'indiquées ci-dessus, pour un total inscrit au budget 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention-type.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |AFF|

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

